

L'évolution de la doctrine de la dette odieuse

Myriam Bourgy, le 16/02/08 à Liège (Belvaux)
www.cadtm.org

Apports de Mitu Gulati (Université de droit Duke - USA) et Omri Ben-Shabar (Université de droit de Michigan - USA) sur la dette odieuse

Source: <http://www-personal.umich.edu/~omri/ODIOUS.pdf>

Ils développent un régime partiel de dette odieuse.

Droit utilisé: droit privé de la responsabilité

Théorie:

-D'une part, la théorie de la continuité de l'Etat qui est trop stricte.

-D'autre part, la théorie de la dette odieuse qui est aussi trop stricte. Cette théorie, même si 95% du prêt est légitime et 5% est illégitime, le prêt est odieux donc le créancier ne sera pas remboursé.

Il est donc nécessaire de trouver un système entre deux.

La proportion légitime de la dette restera à la charge du gouvernement suivant et de la population. La proportion illégitime de la dette sera supportée par le créancier qui ne se fera pas remboursé.

Faute comparative

Le coût de la dette odieuse est à supporter entre la population ou le créancier (faute comparative). Or la population n'aurait pu rien faire. Le créancier aurait du donc prendre toutes les mesures de diligence pour s'assurer que le prêt allait être utilisé de manière bénéfique pour la population, il dispose de plus de moyens. Il doit prendre les mesures pour éviter que l'argent ne bénéficie pas à la population. Il doit exercer des contrôles:

- ✓ Présomption si le despot demande à ce que les fonds soient déposés sur un compte personnel
- ✓ Obliger le despot à dire publiquement à quoi va servir l'emprunt
- ✓ Obliger le despot à montrer que l'emprunt va servir à la population (engagement d'un expert indépendant)
- ✓ Doit voir avec les acteurs proches du créancier en relation avec le débiteur (vendeurs d'armes, acheteurs de ressources naturelles...)
- ✓

Bénéfice comparatif:

Tout l'argent emprunté ne va pas dans un mauvais but. Il y a une part qui va à la population. Souvent les but légitime et illégitime sont liés: le paiement des fonctionnaires est légitime mais devient illégitime si c'est un moyen d'oppresser le peuple.

La faute et le bénéfice permettront de déterminer la part odieuse et légitime de la dette afin de définir la proportion à la charge du créancier et du débiteur.

Ce système permettra une hiérarchie parmi les créanciers. Moins le pourcentage est élevé de dette odieuse et plus le créancier sera en haut de la hiérarchie et sera remboursé.

Conclusion: Doctrine très favorable aux créanciers.

Apport de la NEF (New Economic Foundation – Angleterre) « Odious lending, debt relief as if morals mattered »

Source : http://www.neweconomics.org/gen/z_sys_PublicationDetail.aspx?pid=229

La rapport parle de prêt odieux et non de dette odieuse.

L'enjeux du rapport: Nouveaux emprunts ont été contractés par les gouvernements suivants pour payer le service de la dette ce qui a transformé la dette odieuse en dette légitime. Le rapport démontre donc les impacts et la proportion de la dette odieuse dans les flux financiers Nord/Sud.

Examine 13 cas qui montrent l'impact de la dette odieuse.

- ✓ Indonésie a payé plus de 151 milliards USD que le prêt initial. L'Indonésie a réalisé un transfert net cumulé de 138 milliards de USD vers les pays du Nord – soit 90% de son PIB ;
- ✓ L'Argentine a déjà déboursé près de 77 milliards de USD en trop en remboursements liés à des dettes odieuses – soit 75% de la dette du pays ;

Proposition de la NEF:

- ✓ Création d'une institution indépendante qui détermine si le régime est odieux ou non.
 - Un corps judiciaire comme la CIJ
- ✓ Un panel d'arbitrage ad hoc, au cas par cas, composé de représentants des créanciers, l'emprunteur « odieux », le gouvernement actuel et la société civile avec un président décidé conjointement qui décide si la dette est odieuse ou non et l'ampleur de l'annulation, « fair, trade arbitration process (FTAP) ». Possibilité d'appel.
 - Si malgré tout le gouvernement totalitaire arrive à emprunter alors il est nécessaire d'avoir une autre institution.

Dette odieuse = Une forme de dette illégitime

Pour la NEF, une dette d'un régime odieux = odieuse!

Proposition de Jayachandran et Kremer (Harvard/UCLA economists).

Source: <http://www.imf.org/external/np/res/seminars/2002/poverty/mksj.pdf>

Ils ont élaboré un rapport sur la dette odieuse destiné au FMI en 2002.

- ✓ Une institution indépendante qui déclare avant procédure d'emprunt si un régime est odieux ou non et pour dire que les futurs prêts à ce régime seront considérés odieux.